
Les syndicalistes européens et la concurrence du Sud

Entretien
avec

Patrick Itschert*

Si le libre-échange qui se met en place est un pari sur l'avenir pour le Maghreb, il pose aussi de sérieux problèmes aux syndicalistes européens qui doivent accompagner auprès de leurs adhérents, les profondes mutations qu'il provoque dans un secteur comme le textile, particulièrement vulnérable à la concurrence des pays du Sud.

– Pouvez-vous nous indiquer dans quelle situation de concurrence se trouve votre secteur par rapport notamment aux pays du sud de la Méditerranée?

L'industrie textile se structure autour d'un noyau dur (la conception des produits...) et d'une sous-traitance de la partie à haute intensité de main d'oeuvre. Dans la confection par exemple, le coût de la main d'oeuvre peut aller jusqu'à 45% du prix de revient final du produit. Il est donc logique que les entreprises de ce secteur aient commencé à délocaliser depuis longtemps. La conception des modèles se fait en Europe puis les tissus sont assemblés et découpés ailleurs. Dans un premier temps, ces relocalisations se sont effectuées en Europe du Sud: c'est ainsi que 30 000 emplois allemands en ont généré 10 000 au Portugal dans ce secteur. Puis les salaires portugais ont augmenté et on a assisté à des relocalisations en Tunisie, au Maroc, un peu en Algérie et en Egypte (notamment Benetton).

A partir de 1989, la chute du mur de Berlin a orienté la sous traitance vers les pays d'Europe centrale qui avaient des bas salaires et qui avaient l'avantage de se situer plus près et donc de coûter moins cher en

Printemps 1997

transport.

Le Maghreb et l'Egypte ont été alors de plus en plus remplacés par l'Europe centrale et notamment par la République tchèque et la Bulgarie, pour la sous-traitance dans le secteur textile, habillement cuir.

Il faut ajouter que le Maghreb est très fortement concurrencé par les pays d'Asie et notamment la Chine, l'Indonésie, le Vietnam, le Bangladesh pour les produits de faible qualité. A terme, les pays du Maghreb et l'Egypte devraient perdre une partie importante de ce secteur. En effet, si les salariés maghrébins perçoivent des salaires inférieurs d'environ 70% aux salaires pratiqués dans l'Union Européenne, les salariés asiatiques vont jusqu'à 95% de moins. Leur seule possibilité sera alors de se reconvertir dans des produits de meilleure qualité.

– *Que pouvez-vous nous dire sur l'Accord multi-fibres ?*

C'est un accord qui date des années 60. Au départ l'idée était de mieux structurer les échanges entre pays développés et pays en développement. Puis la crise du textile aidant, dans les années 70, la structuration s'est faite au bénéfice des pays développés, c'est à dire que des quotas d'exportations ont été imposés aux pays tiers. En avril 1994, à Marrakech, lors des négociations de l'Uruguay round, il a été décidé que ces accords seraient démantelés sur 10 ans à partir de 1995. Normalement en 2005, les quotas ne devraient plus exister. Bien sûr tout cela devra se faire par étapes.

Il faut comprendre le désarroi des travailleurs de ce secteur et des militants syndicaux confrontés à de graves problèmes d'emploi. Le langage que nous tenons à la CES ou dans certaines confédérations n'est pas toujours compris de la base. Il faut expliquer que l'Europe peut être performante dans certains secteurs à faible coût de main d'oeuvre où les usines sont presque entièrement automatisées. Il faut donc reconvertir les salariés menacés dans ce secteur dans d'autres secteurs.

Il faut également préciser que la très grande majorité des pays en voie de développement sont en dessous des quotas autorisés pour leurs exportations même quand ils dénoncent le protectionnisme européen. En ce qui concerne les pays du Maghreb, ils bénéficient pour le moment d'accords bilatéraux au sein de l'accord multifibre. La suppression des quotas sera dramatique pour eux parce qu'ils ne sont pas compétitifs sur le plan salarial par rapport à l'Asie. C'est pour cela que nous proposons pour juin ou juillet 1997 dans le cadre du programme MEDA de l'UE, une rencontre syndicale en Italie avec des syndicats d'Egypte, de Tunisie, du Maroc, d'Algérie et de Turquie.

– *A ce propos pouvez-vous nous dire où en sont vos relations avec les syndicats des pays du sud du bassin méditerranéen ?*

Nous avons d'excellents rapports avec les syndicats des pays d'Europe Centrale. On ne peut pas en dire autant de nos rapports avec les syndicats marocains, tunisiens ou égyptiens. Il y a de gros problèmes, notamment des différences de culture syndicale. Beaucoup de militants dans ces pays

sont en butte à une forte répression syndicale. Il faut savoir que la main d'oeuvre dans notre secteur est essentiellement féminine et très peu syndicalisée. Très souvent, dès qu'elles se syndiquent, elles sont licenciées. Tout notre combat est alors un combat pour le respect des droits de l'Homme et non pas un combat syndical.

Nous avons invité les syndicats maghrébins dans le cadre de la négociation pour la constitution de CES de groupes. Notre expérience avec le syndicat de Benetton en Egypte n'a pas été concluante. Très souvent, il n'y a pas un seul représentant de ces syndicats dans nos réunions. Nous allons essayer de mettre sur pied une structure avec le syndicat marocain, justement à la réunion de juin prochain parce que le groupe Sara Lee (Dim etc..) est en train de construire une usine au Maroc. De même, nous avons essayé de mettre en place une étude sur la condition des femmes qui travaillent chez Benetton en Egypte. Cette réunion de juin prochain en Italie peut être importante. Il faut vraiment renforcer nos contacts avec les syndicats des pays du bassin méditerranéen.

Nous sommes partie prenante avec les fédérations nationales et notamment HACUITEX (cuir, textile de la CFDT) de la campagne internationale: "libère tes fringues". Nous avons eu une table ronde en 1996 avec vingt ONG, des représentants du Parlement européen, de la Commission, des employeurs et des exportateurs de la branche textile. La CES a proposé un "socio-label", dont la Commission européenne vient d'accepter le principe. Il s'agit de faire respecter le socle social minimum demandé par le BIT dans les entreprises textiles des pays exportateurs. Mais cela pose de gros problèmes: qui va contrôler de manière indépendante qu'il n'y a pas d'enfants au travail ou de travail forcé etc? Par ailleurs, la multiplication des labels risque de perturber le consommateur. Combien de consommateurs sont prêts à payer un produit plus cher pour un "socio-label"?

Dans le cadre de la mondialisation, il y a pour nous une certitude: les produits bas de gamme vont désertir non seulement l'Europe mais aussi le Maghreb si les travailleurs parviennent à y conserver leurs salaires actuels. Nous ne pouvons pas nous y opposer et nous ne le souhaitons pas, et cela à une condition, l'application effective du socle social minimum. Or actuellement ce n'est pas le cas. C'est pourquoi il nous faut cette période de dix ans, pour négocier les restructurations, c'est-à-dire les reconversions externes des travailleurs de la branche et aussi par exemple pousser, dans la mesure de nos moyens, l'industrie européenne à monter dans la gamme des produits.

Je ne vous cache pas que nos congrès sont houleux. Les travailleurs licenciés en Europe voient mal pourquoi ils devraient se sacrifier pour permettre une sorte d'esclavage moderne dans les pays sous-développés. Il nous faut convaincre, expliquer, former, sans avoir la certitude que nous parviendrons un jour à une application réelle du socle social minimum dans les pays de relocalisations. Mais les entreprises commencent à prendre conscience du danger de la recherche de coûts de main d'oeuvre toujours plus bas, ou de l'énormité de leurs coûts de

marketing — la rémunération de Michael Jordan pour la publicité Nike, 2 millions de dollars, est équivalente au total des salaires payés aux travailleurs indonésiens qui fabriquent leurs chaussures — ou de la trop grande part de leurs coûts de transport.

Mais il est clair que nous ne gagnerons ce combat, celui de la reconversion des industries textiles, de la reconversion des travailleurs de cette branche qui ne pourront pas être réemployés dans des industries plus haut de gamme et des conditions de travail décentes pour les travailleurs des pays du tiers-monde que par un travail syndical qui concerne tous les pays impliqués.

La situation du Maroc est très préoccupante, parce que pour l'instant, le secteur textile est le principal secteur industriel dans ce pays, dans le cadre d'une sous-traitance avec des commanditaires européens, qui leur imposent des conditions de travail très "flexibles". Il n'y a pas de "dialogue social" et toute l'énergie syndicale, quand elle existe, passe dans le combat contre la répression. Par rapport à la Turquie ou à l'Asie, ils ne feront pas le poids.

Comment le mouvement syndical européen peut-il établir de véritables relations internationales? Dans le cadre du programme MEDA, l'UE finance plus de colloques patronaux que d'initiatives syndicales! Par ailleurs, les pays du nord de l'Europe se sentent peu concernés par les pays du sud de la Méditerranée.

Nous avons un énorme travail à accomplir pour ne pas accroître la distance des rythmes entre mondialisation et suivi syndical.

Propos recueillis par
Régine Dhoquois-Cohen

* **Patrick Itschert** est secrétaire général du Comité syndical européen Textile, Habillement, Cuir (membre de la Confédération européenne des syndicats-CES).